AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-7-7[illegible]1600

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

XXXXXXXXXXXXXXXXX · 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

! ATTENTION : Notre nouvelle adresse postale : Z. I. Nord - 21206 BEAUNE !

Bulletin N° 43 - Juillet 1975   23 juillet 1975

VIGNE

TORDEUSES (Eudémis-Cochylis) : Le deuxième vol se poursuit actuellement avec une intensité comparable au premier.

Notre dernier bulletin (N° 42 du 15 juillet) conseillait pour l'ensemble de la Circonscription un traitement préventif, à effectuer durant la période du 18 au 22 juillet, excepté pour le Sud de la SAONE-et-LOIRE où il devait se faire dès réception. Il est évident que le choix d'un tel traitement impose au viticulteur d'utiliser un insecticide suffisamment rémanent

Dans les différents cas suivants concernant le traitement préventif :

- non effectué,
- délavé par une pluie abondante,
- exécuté dès le 18 juillet par un insecticide peu rémanent (type parathion),

nous conseillons pour la SAONE-et-LOIRE, la COTE-D'OR, l'YONNE et le JURA, un traitement curatif à effectuer dès la fin de cette semaine :

Il ne faut surtout pas oublier que les dégâts causés par les vers de la grappe sont d'autant plus importants qu'ils permettent à la pourriture grise de s'installer et de se développer.

ARAIGNEES ROUGES : Depuis une quinzaine de jours, les conditions climatiques sont très favorables à la multiplication des araignées rouges et nous assistons actuellement aux toutes premières pullulations avec fortes pontes dans certaines parcelles. Ces attaques d'été sont encore très localisées, mais nous recommandons une surveillance attentive des vignes, particulièrement celles qui sont habituellement attaquées ou qui n'ont pas reçu de traitement de printemps. Dans ces situations n'intervenir avec un acaricide spécifique que si les populations d'araignées rouges deviennent importantes (plusieurs dizaines de formes mobiles à la face inférieure de chaque feuille prélevée au centre du cep).

On peut aussi recourir à une spécialité associant un acaricide et un insecticide destiné à la lutte contre les tordeuses de la grappe.

MILDIOU : Dans l'ensemble des vignobles de la Circonscription la situation reste très satisfaisante. Cependant les conditions climatiques instables de ces derniers jours incitent à la prudence et le renouvellement avant le 28 juillet du traitement effectué entre le 7 et le 10 juillet se justifie, notamment dans les cas suivants : vignes où des taches sont apparues et parcelles voisines ; zones grêlées ou secteurs ayant reçu des averses orageuses parfois fortes ou mêlées de grêlons ; jeunes vignes à forte végétation.

Pour ce traitement anti-mildiou qui sera sans doute le dernier, nous préconisons l'emploi d'un produit cuprique. L'application devra être soignée en s'efforçant de bien couvrir les grappes.

OIDIUM : Grâce à une protection précoce et continue, le vignoble est aussi pratiquement indemne d'oïdium à l'exception de quelques attaques localisées et limitées.

Devant un risque toujours latent, surtout dans certaines situations favorables, il importe d'être vigilant et de poursuivre la lutte de préférence par poudrage dans les vignes particulièrement sensibles, mais on peut aussi avoir recours à un soufre mouillable incorporé à une bouillie polyvalente. Dans les deux cas veiller à une bonne protection des grappes.

7.1481

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS ET PETITS FRUITS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Renouveler la protection des vergers conseillée du 7 au 10 juillet, bien que les températures élevées et la sécheresse ralentissent les pontes.

OIDIUM SUR CASSISSIERS : La maladie étant très virulente cette année, le traitement après récolte s'impose tout spécialement. Dans les jeunes plantations cette application sera à renouveler.

GRANDES CULTURES

PHOMA LINGUAM DU COLZA : Afin d'éviter des contaminations précoces avant l'apparition de la résistance de la plante à partir du stade 3 feuilles vraies, nous conseillons vivement d'enfouir soigneusement les résidus de récolte.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ; Renouveler le traitement mildiou pour toutes les cultures dont on veut prolonger la végétation.

HOUBLON (Note n° 7)

MILDIOU : Assurer régulièrement la protection des jeunes cônes jusqu'à l'approche de la récolte.

PUCERONS : Ajouter un produit aphicide si né cessaire (seulement dans le cas de population d'une certaine importance).

T A B A C

MILDIOU : Après l'apparition de cette maladie dans le LOT, le LOT-et-GARONNE, le LOIR-et-CHER, la GIRONDE, la HAUTE-GARONNE et l'ISERE, quatre foyers viennent d'être découverts en COTE d'OR.

Dans les parcelles touchées par le mildiou effectuer des poudrages répétés de manèbe (poudre à 8 % de matière active) après avoir procédé à la destruction des feuilles atteintes (arrêtés préfectoraux rendant la lutte obligatoire).

Nous rappelons que tout foyer découvert dans la Circonscription "Bourgogne et Franche-Comté" doit immédiatement être signalé au SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Z.I. Nord - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38.

Les Ingénieurs :

J. SONDEY - J.C. RICHARD - G. FLAMANT.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET.